

Québec, le 4 avril 2012

Madame Sylvie Lavigueur
Directrice générale
Collège de l'immobilier du Québec
600, chemin du Golf
Montréal (Québec) H3E 1A8

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la PIEA

Madame la Directrice générale,

Lors de sa séance du 29 février 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Collège de l'immobilier du Québec à la suite de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport, la Commission avait formulé une recommandation au Collège afin qu'il s'assure de la conformité des plans de cours à sa PIEA et au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Le Collège a fait parvenir à la Commission, en novembre 2011, un échantillon de plans de cours pour démontrer leur conformité de façon à donner suite à la recommandation. Il mentionne qu'il a révisé également tous les plans de cours de l'ensemble des programmes qu'il offre et qu'il s'est assuré de leur conformité au moment de l'implantation de nouveaux programmes.

La Commission a procédé à l'analyse de l'échantillon de plans de cours du Collège en prêtant attention aux éléments que rendent obligatoires la PIEA du Collège et le RREC. Elle conclut qu'en général, les plans de cours sont conformes. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à la recommandation qu'elle avait formulée dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA en décembre 2009.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière